

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 AVRIL 2021**

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

2021/046b/MaL/001PPV

**FINANCES : BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES » - APPROBATION DU COMPTE DE
GESTION 2020**

Vu la délibération n° 2019/169/MaL du Conseil Communautaire portant sur la création du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) de production et vente d'électricité par des panneaux photovoltaïques,

Considérant que le Conseil d'Exploitation de la Régie « PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES » est composé de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire et que la présidence est assurée par le Président.

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le conseil d'exploitation,

- ✓ après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion 2020 dressés par le receveur, accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- ✓ après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et, qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les opérations régulières,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil d'exploitation, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion du budget annexe « Panneaux photovoltaïques » dressés, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2021/047b/MaL/002PPV

**FINANCES : BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES » - APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2020**

Vu la délibération n° 2019/169/MaL du Conseil Communautaire portant sur la création du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) de production et vente d'électricité par des panneaux photovoltaïques,

Considérant que le Conseil d'Exploitation de la Régie « PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES » est composé de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire et que la présidence est assurée par le Président.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2121-14 et L 5211-4 ;

Le conseil d'exploitation est invité à adopter le compte administratif 2020 du budget annexe « Panneaux Photovoltaïques ».

Monsieur Joseph DESPRES, désigné Président de séance à l'unanimité pour ce point particulier, rend compte des opérations budgétaires exécutées.

Les comptes administratifs sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le comptable du Trésor.

Monsieur le Président, Philippe CHEVREL et Monsieur Bernard PIEDVACHE, ancien président, ne prennent pas part au vote et se retirent de la salle.

Le Conseil d'exploitation, sous la présidence de Joseph DESPRES, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif du budget annexe « Panneaux photovoltaïques » de la communauté de communes Saint-Méen Montauban de l'exercice 2020, tel qu'annexé.

LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT			TOTAL	VOTE
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT		
> PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES		0,23	0,23	6 918,82	9 390,46	2 471,64	2 471,87	Unanimité

2021/049b/MaL/003PPV

FINANCES : BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES » - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif 2021 aux membres du Conseil d'exploitation.

Les membres du Conseil d'exploitation, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VOTENT les budgets primitifs 2021 au niveau du chapitre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, tels qu'ils sont annexés.

LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		VOTE
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
> PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	3 700,23	3 700,23	5 000,00	5 000,00	Unanimité